

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace 520, sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.

- Etaient présents** : M. LEHMANN, M. BRÉHIER, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON, Maires adjoints,
MME BOURDAIS, M. LEDUC, M MONROIG, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN, formant la majorité des membres en exercice.
- Absents représentés** : MME DELAVOIX par M. FROGER, MME ROCH par M. MATT, MME RAFOUJAULT par MME MILLER, M. SIPA par M. BREHIER et M. PICARD par M. LEHMANN.
- Absents** : M. DELAHAIE, M. BETTI et MME TISSOT

Monsieur JACQUIN a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 5 avril 2023 a été approuvé sans observation.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n° 2020-019-1 du 4 juin 2020 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2023-016-14 du 27 mars 2023 Action de formation « Axos formations et services ». L'organisme « Axos formations et services » sis ZA du Valorin à WISSOUS (91320) a été retenu pour assurer la formation « CACES R486A – Recyclage Pemp Nacelle groupe B » qui aura lieu du 6 au 7 avril 2023 à WISSOUS pour une dépense de 900,00 € TTC.

Décision n°2023-017-7 du 30 mars 2023 Portant approbation pour le renouvellement du contrat de location pour le logement communal sis 10 Rue de la Croix d'Egly. Le logement communal de type F4 sis 10 Rue de la Croix d'Egly dont le montant du loyer mensuel est fixé à 354,90 €, payable à terme échu chaque mois, est loué à Madame Brigitte RAGOT du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2026.

Décision n°2023-018-14 du 20 avril 2023 Action de formation « Axos Formations et Services). L'organisme « Axos formations et services » sis ZA du Valorin à WISSOUS (91320) a été retenu pour assurer la formation « CACES R486A – Recyclage Pemp Nacelle groupe B » qui aura lieu du 27 au 28 avril 2023 à WISSOUS pour une dépense de 900,00 € TTC.

Décision n°2023-019-3 du 5 mai 2023 Contrat de location d'un véhicule. Un contrat de location longue durée pour un véhicule utilitaire électrique à destination des services techniques est conclu avec le GIE France Collectivité Invest, sis ZI secteur C7, Allée des Informaticiens à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06705) pour un montant mensuel de location de 345,00 €. Ce loyer sera financé par une régie publicitaire sur véhicule loué. La régie publicitaire est confié à la société INFOCOM-France sise ZI les Paluds, 510 Avenue des Jouques à AUBAGNE (13400). Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans et pourra être renouvelé une fois pour la même durée.

Décision n°2023-020-3 du 9 mai 2023 Passation d'un avenant GSM au contrat pour l'entretien et la vérification de deux ascenseurs – Ecole Jean MOULIN et Salle des Mariages. Un avenant GSM au contrat pour l'entretien et la vérification de deux ascenseurs situés un à l'Ecole Jean MOULIN et un Salle des Mariages à Egly (91520), d'un montant annuel de 144,00 € pour l'ascenseur de la Salle des Mariages est conclu avec la Société ASCENSEURS SYLEAM sise 1 Rue Marcel Paul à MASSY (91300). Cet avenant est conclu pour une durée d'un an, à compter du 15 mai 2023, renouvelable tous les ans par reconduction expresse et ne pourra excéder quatre ans, soit jusqu'au 14 mai 2027.

Décision n°2023-021-3 du 9 mai 2023 Passation d'un avenant GSM au contrat pour l'entretien et la vérification de l'ascenseur de l'Espace 520 Jean-Claude MOULIN. Un avenant GSM au contrat pour l'entretien et la vérification de l'ascenseur de l'Espace 520 Jean-Claude MOULIN à EGLY (91520), d'un montant annuel de 144,00 € est conclu avec la Société ASCENSEURS SYLEAM sise 1 Rue Marcel Paul à MASSY (91300). Cet avenant est conclu pour une durée d'un an, à compter du 15 mai 2023, renouvelable tous les ans par reconduction expresse et ne pourra excéder quatre ans, soit jusqu'au 14 mai 2027.

Décision n°2023-022-3 du 22 mai 2023 Passation d'un contrat pour l'entretien de l'horloge et de la cloche de l'Eglise Saint-Pierre à Egly. Un contrat pour l'entretien de l'horloge et de la cloche de l'Eglise Saint-Pierre à Egly est conclu avec la société BODET CAMPANAIRE sise 19 Rue de la Fontaine, CS 30001 à TREMENTINES (49340) pour un montant annuel de 350,00 € HT. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} mai 2023, renouvelable tous les ans par reconduction expresse. La durée totale du marché ne pourra excéder 4 ans, soit jusqu'au 30 avril 2027.

Le Maire invite l'Assemblée à examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

2023-021-1 : Démission d'un membre du Conseil Municipal

Monsieur MATT, Maire de la Commune d'Égly, informe les membres du Conseil Municipal que par courrier du 9 mai 2023, Madame Nathalie MARY, élue de la liste « Egly pour un nouvel essor » a fait savoir qu'elle démissionnait de ses fonctions de Conseillère Municipale.

L'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « les démissions des membres du Conseil Municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'Etat ».

Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette démission, est ainsi modifié.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la démission de Madame Nathalie MARY en sa qualité de Conseillère Municipale et de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Informations diverses : Aucune

Fin de séance 20h16